

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023

PROCES VERBAL DE SEANCE

Ordre du jour

Introduction de séance

Décision :

1	Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal en date du 29 juin 2023.....	3
2	Démission d'un conseiller municipal sans remplacement	3
3	Réorganisation des commissions suite à la démission d'un conseiller municipal	5
4	Demande de prêt d'un objet Essilorluxottica (lunette inuit) par la Hangar Y à Meudon	9
5	Instauration de nouveaux dispositifs en lien avec la billetterie du Musée de la lunette	10
6	Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	11
7	Compte-Rendu de délégation accordée au maire dans le cadre de marchés	14
8	Modification de la régie d'avances du service administratif de la commune des Hauts de Bienne	15
9	Adoption des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau 2022 (RPQS) ..	16
10	Subvention Virade de l'Espoir 2023	18
11	Signature d'un bail relevant du code civil entre la commune de Hauts-de-Bienne et la SAS TDF dans le cadre de l'édification d'un site radioélectrique sur la commune déléguée de Lézat	19
12	Budget Participatif, approbation du règlement	21
13	Convention-cadre avec la région BFC pour la revitalisation de la commune des Hauts de Bienne	22
14	Attribution d'une aide pour la rénovation d'une vitrine commerçante au 73 rue de la République (dossier Soliha)	23
15	Personnel communal – Modification grade poste agent accueil France Services	24
16	Revalorisation du tarif des vacances Aides aux Devoirs	25
17	Personnel communal – Modification poste	26
18	Les subventions de fonctionnement aux associations moréziennes – seconde partie	27
19	DETR – Actualisation du dossier de rénovation du logement d'accueil du cimetière	28

Questions diverses

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 21 septembre 2023 à 19H00, le Conseil Municipal de la commune des Hauts de Bienne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent PETIT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 32

CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	POUVOIR A	P	A
PETIT Laurent	X					
LAROCHE Jacqueline	X					
DELACROIX Claude	X					
CHHIV-TEP Chey-Rithy	X					
VILLEDIEU Florent	X					
OTRIO Roseline			X			
LAMY-AU-ROUSSEAU Eric	X					
ANAYA Laurence	X					
PARIS Eric	X					
BOIVIN Christiane	X					
CAMELIN Christian	X					
KURT Muzzafer	X					
BUSSOD Frédéric	X					
GAY André	X					
DANREZ Michel	X					
LACROIX Elisabeth	X					
PINARD Isabelle		X		Nathalie BUHR	X	
LUZERNE Sylvain	X					
CRESTIN-BILLET Catherine	X					
THEVENIN Gérard	X					
BEAUD Sylvie		X		Sylvie BOCQUET	X	
BUHR Nathalie	X					
BUFFARD François	X					
CALDAS Roger	X					
MOUTA Manuel			X			
BOCQUET Sylvie	X					
MILLET Nathalie		X		Virginie POUSSIN	X	
DA CUNHA Isabel		X		Claude DELACROIX	X	
CHAVERIAT Christophe		X		Chey-Rithy CHHIV-TEP	X	
LEDRU Aurélie			X			
POUSSIN Virginie	X					
CHIARI Emmanuelle			X			
TOTAL	23	5	4		5	
Nombre de voix :	28					

Monsieur le Président de séance procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance du Conseil Municipal.

Madame LAROCHE Jacqueline est nommée Secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales. Pour assister la secrétaire de séance, le Conseil Municipal a désigné Monsieur Vincent Raton, Ingénieur Territorial mutualisé en cette commune qui a accepté d'assurer cette fonction sans participer aux débats.

1 Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal en date du 29 juin 2023

Délibération n° 69 / 2023

M. le Maire demande à ses collègues de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur le procès-verbal de séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 29 juin 2023. Il n'y a pas d'observation de l'audience.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	28 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **APPROUVER** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 juin 2023.

2 Démission d'un conseiller municipal sans remplacement

Délibération n° 70 / 2023

M. le Maire informe le conseil du fait que Monsieur Vincent CROCHARD a fait valoir sa démission auprès de la collectivité, en date du 03 août 2023. M. Crochard va déménager à Amiens pour raison professionnelle. M. le Maire lui avait précisé qu'il pouvait rester conseiller et continuerait à avoir les informations, mais il a préféré quitter ses fonctions étant trop éloigné. M. le Maire indique qu'il n'y a plus de conseiller suppléant sur la liste, le conseil municipal voit ainsi son nombre passer à 32 conseillers en exercice. Le nouveau tableau du conseil municipal avec 32 membres est présenté ci-dessous :

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	PETIT Laurent	28/07/1961	15/03/2020	423
1 ^{er} ADJOINT	Mme	LAROCHE Jacqueline	07/07/1949	15/03/2020	423
2 ^e ADJOINT	M.	DELACROIX Claude	31/10/1966	15/03/2020	423
3 ^e ADJOINT	Mme	CHHIV-TEP Chey-Rithy	03/08/1970	15/03/2020	423
4 ^e ADJOINT	M.	VILLEDIEU Florent	16/04/1968	15/03/2020	423
5 ^e ADJOINT	Mme	OTRIO Roseline	17/01/1947	15/03/2020	423

6 ^e ADJOINT	M.	LAMY-AU-ROUSSEAU Eric	10/09/1964	15/03/2020	423
7 ^e ADJOINT	Mme	ANAYA Laurence	15/06/1965	15/03/2020	423
8 ^e ADJOINT	M.	PARIS Eric	19/11/1965	15/03/2020	423
Conseillère déléguée	Mme	BOIVIN Christiane	19/03/1951	15/03/2020	423
Conseiller	M.	DANREZ Michel	18/05/1951	15/03/2020	423
Conseiller délégué	M.	CAMELIN Christian	26/02/1952	15/03/2020	423
Conseillère	Mme	LACROIX Elisabeth	17/08/1952	15/03/2020	423
Conseiller	M.	LUZERNE Sylvain	16/04/1959	15/03/2020	423
Conseillère	Mme	CRESTIN-BILLET Catherine	15/08/1959	15/03/2020	423
Conseiller	M.	THEVENIN Gérard	09/09/1959	15/03/2020	423
Conseillère	Mme	BEAUD Sylvie	16/12/1962	15/03/2020	423
Conseillère	Mme	BUHR Nathalie	25/07/1965	15/03/2020	423
Conseiller	M.	BUFFARD François	25/02/1967	15/03/2020	423
Conseiller	M.	CALDAS Roger	21/09/1967	15/03/2020	423
Conseiller délégué	M.	KURT Muzzafer	09/12/1967	15/03/2020	423
Conseiller	M.	MOUTA Manuel	10/06/1968	15/03/2020	423
Conseillère	Mme	BOCQUET Sylvie	18/07/1970	15/03/2020	423
Conseillère	Mme	MILLET Nathalie	25/04/1971	15/03/2020	423
Conseillère	Mme	DA CUNHA Isabel	24/09/1971	15/03/2020	423
Conseiller délégué	M.	BUSSOD Frédéric	10/03/1972	15/03/2020	423
Conseiller	M.	CHAVERIAT Christophe	14/09/1973	15/03/2020	423
Conseillère	Mme	LEDRU Aurélie	05/11/1979	15/03/2020	423
Conseillère	Mme	POUSSIN Virginie	27/06/1982	15/03/2020	423
Conseillère	Mme	CHIARI Emmanuelle	06/09/1994	15/03/2020	423
Conseillère	Mme	PINARD Isabelle	17/09/1955	03/03/2022	423
Conseiller	M.	GAY André	09/04/1939	20/06/2022	423

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir **PRENDRE ACTE** du nouveau tableau présenté.

3 Réorganisation des commissions suite à la démission d'un conseiller municipal

Délibération n° 71 / 2023

M. le Maire propose de retirer M. Crochard des commissions dans lesquelles il siégeait et pour lesquelles il n'avait pas de fonction spécifique. Il était titulaire de la commission des impôts, ainsi il faut qu'un suppléant le remplace. Le suivant sur la liste de la commission est appelé à siéger.

M. le Maire ajoute qu'il n'y a pas eu de commission des impôts depuis le COVID et qu'il a alerté les services des finances publiques du Jura.

M. Luzerne précise qu'il y en a eu une depuis le début du nouveau mandat, et ce n'est pas obligatoirement une par année, mais une par mandat.

M. Delacroix est le suivant sur la liste, il accepte de passer titulaire.

M. le Maire rappelle que ces différentes commissions seront présidées soit, par Monsieur le Maire, soit par un adjoint ou un conseiller qui aura reçu les fonctions correspondantes. Les membres du bureau municipal sont membres de droit de toutes les commissions municipales.

Pour mémoire lors du conseil municipal du 29 juin 2023, une nouvelle commission sur le budget participatif a été créée. Elle est dorénavant intégrée dans la liste complète des commissions ci-dessous.

Par ailleurs, suite au conseil municipal du 29 juin 2023 qui a modifié le nombre des membres siégeant au CCAS, la composition des membres élus de ce dernier apparait aussi ci-dessous pour information.

Pour information, la commission « Personnel Communal – Comité Technique / CHST » s'appelle désormais « Personnel Communal – Comité Social Territorial (CST) ».

COMMISSIONS MUNICIPALES :

COMMISSION DES FINANCES			
Président :	PETIT Laurent		
Membres :	CAMELIN Christian	LUZERNE Sylvain	BEAUD Sylvie

COMMISSION GRANDS PROJETS STRATÉGIQUES			
Président :	PETIT Laurent		
Membres :	CROCHARD Vincent	KURT Muzaffer	LEDRU Aurélie
	CHAVERIAT Christophe	BUSSOD Frédéric	MILLET Nathalie
	GAY André		

COMMISSION IMMOBILIER ET URBANISME			
Président :	PARIS Eric		
Membres :	MILLET Nathalie	LACROIX Elisabeth	LEDRU Aurélie
	KURT MUZAFFER	CALDAS Roger	CAMELIN Christian
	BUHR Nathalie	DANREZ Michel	

COMMISSION DES TRAVAUX			
Président :	PETIT Laurent		
Membres :	LUZERNE Sylvain	LACROIX Elisabeth	PARIS Eric
	BUSSOD Frederic	KURT Muzaffer	CAMELIN Christian
	CALDAS Roger		

COMMISSION ENVIRONNEMENT (EAU POTABLE – FLEURISSEMENT – ESPACES VERTS)			
Présidente :	CHHIV-TEP Chey-Rithy		
Membres :	MILLET Nathalie	POUSSIN Virginie	CROCHARD Vincent
	BOCQUET Sylvie	DA CUNHA Isabel	BOIVIN Christiane

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET ÉDUCATION			
Présidente :	LAROCHE Jacqueline		
Membres :	BUHR Nathalie	CROCHARD Vincent	BOCQUET Sylvie
	KURT Muzaffer	BOIVIN Christiane	LACROIX Elisabeth
	POUSSIN Virginie	BEAUD Sylvie	CRESTIN-BILLET Catherine
	CHIARI Emmanuelle		

COMMISSION COMMUNICATION PROMOTION ET IMAGE			
Présidente :	CHHIV-TEP Chey-Rithy		
Membres :	CHAVERIAT Christophe	MILLET Nathalie	BUFFARD François
	BOCQUET Sylvie	CALDAS Roger	

COMMISSION ANIMATION			
Président :	DELACROIX Claude		
Membres :	BOCQUET Sylvie	BOIVIN Christiane	Gay André
	CAMELIN Christian	DA CUNHA Isabel	

COMMISSION SPORT			
Président :	DELACROIX Claude		
Membres :	ANAYA Laurence	CHAVERIAT Christophe	PARIS Eric
	CAMELIN Christian	PINARD Isabelle	POUSSIN Virginie

COMMISSION CULTURE			
Président :	VILLEDEIU Florent		
Membres :	CROCHARD Vincent	PINARD Isabelle	CRESTIN-BILLET Catherine
	BUHR Nathalie	CHAVERIAT Christophe	GAY André

COMMISSION DE LA FORÊT COMMUNALE			
Président :	BUSSOD Frédéric		
Membres :	THEVENIN Gérard	CROCHARD Vincent	PARIS Eric
	LEDRU Aurélie		

COMMISSION PETITE ENFANCE			
Présidente :	LAROCHE Jacqueline		
Membres :	CRESTIN-BILLET Catherine	BOIVIN Christiane	BUHR Nathalie
	POUSSIN Virginie	MILLET Nathalie	

COMMISSION MUSÉE DE LA LUNETTE			
Président :	VILLEDEIU Florent		
Membres :	BOIVIN Christiane	BUFFARD François	GAY André
	CALDAS Roger		
	+		
	Mme la Présidente de la Maison de l'Émail		
	M. le Président du Syndicat des Lunetiers (Syndicat des Entreprises de Lunetterie du Massif Jurassien) ou son représentant		
	M. le Président des Amis du Musée		

COMMISSION TECHNIQUE / RÉNOVATION OPAH			
Président :	PETIT Laurent		
Membres :	LACROIX Elisabeth	BUSSOD Frédéric	LAROCHE Jacqueline
	LUZERNE Sylvain	DANREZ Michel	

AUTRES COMMISSIONS MUNICIPALES DE TRAVAIL	
Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)	
- la présidence est assurée par le Maire de Morez	
- les membres de droit sont le Préfet du Jura, le Procureur de la République de Lons-le-Saunier et le Président du Conseil Départemental du Jura	
- les membres sont répartis en trois collèges :	
	1) un collège d'élus désignés par le président, assisté de chefs de service de la ville : <ul style="list-style-type: none"> - 4 adjoints - Le président de la CCHJ - Le DGS de la Mairie ou son représentant - Le chef de service du Pôle Cohésion sociale et éducation - Le chef de la Police Municipale
	2) un collège de représentants de l'État désignés par le préfet (en attente de désignation)
	3) un collège composé de professionnels confrontés aux manifestations de la délinquance et désignés par le président du CLSPD. Il s'agit des professionnels suivants : CAF, CIDFF, OPH, Jurabus, SNCF, pompiers, association de commerçants, associations de parents d'élèves FCPE et AAPE, Passerelle 39, Juravem, Association de Sauvegarde de l'Enfance du Jura, collèges, lycée, services sociaux, hôpital.

PERSONNEL COMMUNAL - COMITÉ TECHNIQUE / CHSCF 6 COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)			
Titulaires :	PETIT Laurent	LAROCHE Jacqueline	CHHIV-TEP Chey-Rithy
Suppléants :	PARIS Eric	CAMELIN Christian	PINARD Isabelle

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS H.L.M.			
Membres :	PETIT Laurent	LAROCHE Jacqueline	

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (AO) - COMMISSION DE MARCHÉ PUBLIC À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) – COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)			
Président :	PETIT Laurent		
Titulaires :	LUZERNE Sylvain	CAMELIN Christian	LAROCHE Jacqueline
	OTRIO Roseline	BOIVIN Christiane	
Suppléants :	DANREZ Michel	LAMY AU ROUSSEAU Eric	LACROIX Elisabeth
	KURT Muzaffer	PARIS Eric	

COMMISSION BUDGET PARTICIPATIF (délibération de création n°2023-59)			
Présidente :	PETIT Laurent		
Membres :	MILLET Nathalie	CHHIV-TEP Chey-Rithy	LAROCHE Jacqueline
	CRESTIN-BILLET Catherine	VILLEDIEU Florent	DA CUNHA Isabelle

AUTRES COMMISSIONS / REPRÉSENTATIONS :

COMMISSION DES IMPÔTS			
Président :	PETIT Laurent		
Titulaires :	LACROIX Elisabeth	BOIVIN Christiane	CAMELIN Christian
	LUZERNE Sylvain	LAROCHE Jacqueline	PARIS Eric
	BUSSOD Frédéric	LAMY AU ROUSSEAU Eric	OTRIO Roseline
	LEDRU Aurélie	CRÔCHARD Vincent	KURT Muzaffer
	BEAUD Sylvie	CALDAS Roger	CHHIV-TEP Chey-Rithy
	DANREZ Michel	DELACROIX Claude	
Suppléants :	VILLEDIEU Florent	ANAYA Laurence	CRESTIN-BILLET Catherine
	THEVENIN Gérard	BUHR Nathalie	BUFFARD François
	MOUTA Manuel	DA CUNHA Isabel	BOCQUET Sylvie
	MILLET Nathalie	CHIARI Emmanuelle	CHAVERIAT Christophe
	POUSSIN Virginie		

PARC NATUREL DU HAUT-JURA			
Titulaires :	KURT Muzaffer	ANAYA Laurence	CHHIV-TEP Chey-Rithy
Suppléants dans l'ordre respectif :	DELACROIX Claude	POUSSIN Virginie	VILLEDIEU Florent

SICTOM DU HAUT-JURA			
Titulaires :	CAMELIN Christian	LACROIX Elisabeth	PARIS Eric
Suppléants :	LAMY AU ROUSSEAU Eric	LAROCHE Jacqueline	KURT Muzaffer

ORGANE DE GESTION DES ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION (OGEC)	
DANREZ Michel	

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVE À L'ENVIRONNEMENT			
Titulaires :	MILLET Nathalie		
Suppléants :	CAMELIN Christian		

MAISON DE L'EMAIL		
GAY André	LAROCHE Jacqueline	OTRIO Roseline
BUFFARD François		

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMCODA	
LUZERNE Sylvain	

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES CENTRALES VILLAGEOISES DU HAUT-JURA			
Titulaires :	VILLEDIEU Florent		
Suppléants :	BUSSOD Frederic		

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)			
Président :	PETIT Laurent		
Membres élus :	PARIS Eric	LACROIX Elisabeth	BOIVIN Christiane
	CRESTIN-BILLET Catherine	LAROCHE Jacqueline	CHHIV-TEP Chey-Rithy
Membres nommés :	Cf. délibération spécifique du CCAS		

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	28 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **DESIGNER** M. Claude DELACROIX comme titulaire de la commission des impôts,
- **VALIDER** comme ci-dessus les membres des commissions.

4 Demande de prêt d'un objet Essilorluxottica (lunette inuit) par la Hangar Y à Meudon

Délibération n° 72 / 2023

M. le Maire expose :

Une demande de prêt d'un objet de la collection EssilorLuxottica a été formulée par le Hangar Y à Meudon (Le courrier était joint à la note de synthèse de façon dématérialisée). L'objet a été repéré dans le catalogue numérique qui peut être consulté facilement par tous les musées. Le maire apprécie que les objets circulent plutôt qu'ils restent dans les cartons.

Ledit objet est actuellement conservé dans les réserves (lunettes Inuit, inv. D.2002.001.0313). Le déposant, représenté par Benoît Giraud, chargé du patrimoine du groupe EssilorLuxottica, est favorable à ce prêt ; le musée y est également favorable au regard des conditions de conservation et de sécurité présentées dans leur Facility Report. Ce prêt serait réalisé dans le cadre de l'exposition «Prendre le soleil», organisée du 20 octobre 2023 au 25 février 2024 au Hangar Y à Meudon. La date de l'exposition va être décalée et sera probablement du 12 décembre 2023 au 31 avril 2024. Les frais de transport et d'assurance liés à ce prêt seront assurés par l'emprunteur. Une convention entre la ville de Hauts de Bienne (« prêteur ») et le Hangar Y (« emprunteur ») était jointe à la note de synthèse de façon dématérialisée, les dates seront ajustées une fois les dates de l'exposition calées.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	28 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **ACCEPTER** ce prêt,
- **AUTORISER** M. le Maire à signer la convention liée à ce prêt.

5 Instauration de nouveaux dispositifs en lien avec la billetterie du Musée de la lunette

Délibération n° 73 / 2023

M. le Maire indique que c'est un point très administratif et expose :

Il est proposé d'instaurer deux dispositifs au Musée de la lunette :

- Le Pass Culture afin de proposer des offres au jeune public (en individuel) et au public « captif » (en collectif) ; les objectifs sont : l'augmentation de la visibilité et de la fréquentation du musée, le financement des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) proposées auparavant gratuitement et le développement des activités EAC.
- Le PassTime afin de proposer des offres aux visiteurs qui viennent sur présentation de l'application PassTime ; les objectifs sont : l'augmentation de la visibilité et de la fréquentation du musée et une communication gratuite pendant 16 mois (de septembre 2023 à décembre 2024). Dans le cadre de ce partenariat, deux offres – imposées par le PassTime – sont proposées : offre découverte (1 entrée offerte pour 1 achetée, valable jusqu'à 6 personnes, utilisable une seule fois) ; offre permanente (tarif réduit sur l'entrée, valable jusqu'à 6 personnes, utilisable de manière illimitée).

M. le Maire indique qu'une erreur s'est glissée dans un tarif voté en 2022 sur la délibération n°2022-116. En effet le tarif réduit du Pass Jura Musée est à actualiser à 6.5 € au lieu de 5.5 €.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	28 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **INSTAURER** ces nouveaux dispositifs,
- **VALIDER** ce nouveau tarif,
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tout document afférent à ces nouveaux dispositifs.

6 Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

Délibération n° 74 / 2023

M. le Maire donne lecture des décisions qu'il a été amené à prendre en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération n° 2020-002 du 10 juin 2020.

➤ MUSÉE

Conformément à la délibération n° 2023-006 du 23 février 2023 pour créer, modifier ou supprimer des régies communales, et à la demande du comptable public assignataire, il a été décidé d'annuler et de remplacer l'acte constitutif de la régie de recettes du musée afin d'ajouter un nouveau mode de perception des recettes (virement bancaire) et d'augmenter le fonds de caisse à 200 € (Cf. arrêté daté du 14/06/2023, tamponné du 28/06/2023)

M. le Maire ajoute que tout cela peut être révisé si quelque chose ne satisfait pas. Les articles peu vendus voient leur prix diminué. Il y a également de nouveaux articles en vente. **M. le Maire** demande que le Chiffre d'Affaires de la boutique soit présenté lors d'un prochain conseil.

M. Luzerne indique que cela doit être dans les 15 000 €, à confirmer.

Conformément à la délibération n° 2020-002 du 10 juin 2020 pour fixer les tarifs des articles mis en vente à la boutique du Musée de la Lunette, il a été décidé de fixer les tarifs suivants :
(Cf. décision du maire datée du 18/07/2023, tamponnée du 08/08/2023)

CATÉGORIE	ARTICLE	PRIX
LIVRES	« Visions du monde »	3,00 €
	« La transparence de l'œil »	10,00 €
	« Morez, ville industrielle du Jura »	20,00 €
	« Chronométrophilia »	6,00 €
	« Historique de Morez »	15,00 €
	« Petite histoire de l'horloge comtoise »	7,00 €
	« Petite histoire des horloges d'édifices »	7,00 €
	« Petite histoire des pendules de Morez et Morbier »	7,00 €
	« Le musée municipal de Morez »	7,00 €
	« L'horloge comtoise et ses horlogers »	20,00 €
	« Trésor des Jobez »	20,00 €
	« Mon cahier d'activités tout noir »	9,95 €
	« Bienvenue à Perfect City »	15,90 €
	« Samantha Spinner »	15,50 €
	« Tu vois quoi ? »	13,50 €
	« À la découverte des lunettes »	2,50 €
	« Les princes et les princesses aussi portent des lunettes »	11,00 €

	« Les illusions d'optique - A nous la science ! »	9,90 €
	« Regarde, regarde ! »	14,90 €
	« Illusions d'optique... renversantes ! »	12,90 €
	« L'incroyable destin de Galilée »	6,50 €
	« Passion astronomie »	13,90 €
	« Juliette et les petits gestes pour la planète »	5,50 €
	« Peut-on consommer mieux ? »	8,95 €
	« Achetons responsable »	13,00 €
	« Ma cabane récup »	8,50 €
	« Voyage au pays du recyclage »	10,00 €
	« Zéro déchet, le manuel d'écologie quotidienne »	14,90 €

TEXTILES ET BIJOUX	Tattoos éphémères	3,90 €
	Tote bag papillon	7 €
	Tee-shirt enfant Clouvis	2,50 €
	Tee-shirt enfant lapin / brodé / vue	2,50 €
	Tee-shirt manches courtes	8,00 €
	Tee-shirt manches longues	10,00 €
	Parapluie	15,00 €
	Pendentif en argent	22,00 €
	Pendentif en or	28,00 €
	Boutons d'oreilles en argent	18,00 €
	Boutons d'oreilles en or	26,00 €
	LUNETTES + ACCESSOIRES	Lunettes Night & Day
Étui en cuir d'ananas / raisin		15,00 €
Étui souple musée		2,90 €
Étui en cuir recyclé		18,00 €
Étuis à lunettes divers		2,00 € / 6,50 € / 8,50 € / 9,90 € / 12€ / 15 €
Lunettes loupes		12,00 €
Pince-nez Nooz		10,50 €
Essuie-lunettes		2,50 €
Chaînettes		3 € / 4,50 € / 5 € / 5,50 € / 12,50 € / 15 €
Pinces nettoyantes Visioclean		5,50 €
Face-à-main		9,80 €
SOUVENIRS		Magnet collections du musée
	Magnet « je te vois »	3,00 €
	Marque-pages aimantés yeux	4,00 €
	Monnaie de Paris	2,00 €
	Carte postale collections du musée	0,50 €
	Carte postale Asso Horlogerie comtoise	0,50 €
	Carte postale We Love Bourgogne	1,50 €
	Carte postale PalmIllustrations	1,50 €
	Cartes postales Horizons Jurassiens	1,00 €

	Carte postale Junique	1,50 €
	Carte postale Carrément Vous	1,80 €
	Dé à coudre	4,00 €
	Crayon à papier géant	2,00 €
	Affiche A3 PalmIllustrations	20,00 €
	Affiche A4 PalmIllustrations	14,00 €
	Affiche Junique	17,00 €
	Affiche 20x30 cm We Love Bourgogne	15,00 €
	Affiche 30x40 cm We Love Bourgogne	20,00 €
	Affiche 40x50 cm We Love Bourgogne	25,00 €
	Affiche 50x70 cm We Love Bourgogne	30,00 €
	Marque-pages Carrément Vous	2,00 €
	Planches de stickers Carrément Vous	2,00 €
	Carnet yeux	8,00 €
	Porte-clés MOF	5,00 €
	Porte-clés jetons	2,50 €
	Stylo gravé	3,80 €
	Trousse en coton bio	15,00 €
	Gourde en PET recyclé	14,00 €
JEUX	Spiral Magic	2,00 €
	Loupe animal marin	4,50 €
	Mini jeux	2,50 €
	Œil de mouche en hêtre	3,00 €
	Télescope pirate	6,00 €
	Jeu en bois	1,50 €
	Kaléidoscope ciel	1,50 €
	Kaléidoscope dauphin	7,00 €
	Kaléidoscope pirate	6,00 €
	Kit kaléidoscope	11,00 €
	Kit solaire en bois Heliobil	6,00 €
	Kit cyanotyoe	15,00 €
	Kit rosatype	15,00 €
	Fabrique lunettes animales	24,50 €
	Construis une lampe torche	24,50 €
	Mosaïques	5,30 €
	Cartes à gratter - mission cosmique	3,50 €
	Kaléidoscope DIY	8,70 €
	Jeu de cartes Mysterix	4,95 €
	Jeu de cartes Familou	4,95 €
	Jeu de cartes Similix	4,95 €
	Puzzle d'observation - apprentis sorciers	7,80 €
	Puzzle d'observation - l'orchestre	7,80 €
	Puzzle d'observation - aéro club	7,80 €

➤ SERVICE IMMOBILIER :

M. le Maire expose les signatures qu'il a été amené à prendre par délégation concernant l'immobilier :

- Signature d'un bail d'habitation au profit de M. Romain RICHTER et Madame Aline WAELDIN, ayant pris ses fonctions au sein de la crèche municipale de Villedieu. Il s'agit d'un bail d'habitation pour un logement de type T3 de 70 m² situé au 23, avenue de la libération (1^{er} étage).
Le bail est consenti pour une durée de six années à compter du 8 août 2023, moyennant un loyer de 560 €/mois. Le loyer sera révisable chaque année selon l'évolution de l'indice IRL publié au 2^{ème} trimestre de l'année en cours.
- Signature d'un bail d'habitation au profit de M. Didier LAMIE et Mme Tania LAMIE-SOURDIN, ayant pris ses fonctions de responsable bâtiments au sein d'Arcade. Il s'agit d'un bail d'habitation pour un logement de type T5 de 120 m² situé au 11, rue Lamartine. Le bail est consenti pour une durée de six années à compter du 1^{er} août 2023, moyennant un loyer mensuel de 797.25 € auquel s'ajoute une provision pour charges de 100 €/mois au titre des consommations de chauffage. Le loyer sera révisable chaque année selon l'évolution de l'indice IRL publié au 2^{ème} trimestre de l'année en cours.
- Signature d'un bail de location d'un garage au profit de Monsieur et Madame ANGONIN Nicolas et Maria, sis 28, rue Pasteur, à compter du 3 septembre 2023 pour une durée d'une année, moyennant un loyer de 40 € mensuel. Ce loyer sera révisé automatiquement au terme de chaque année du contrat, selon l'évolution de l'indice IRL publié au 2^{ème} trimestre de l'année en cours.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir **PRENDRE ACTE** de ce compte-rendu.

7 Compte-Rendu de délégation accordée au maire dans le cadre de marchés

Délibération n° 75 / 2023

M. le Maire expose :

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil municipal des décisions prises par le Maire pour le dossier suivant :

- Marché de renouvellement du réseau d'eau potable et de création d'un réseau fibre en attente - Secteur Quai Jobez

Dans le cadre de son programme pluriannuel de travaux de rénovation de ses réseaux d'eau potable vétustes, la Commune de Hauts de Bienne a souhaité renouveler le réseau d'eau potable vieillissant qui passe actuellement sous le Quai Jobez, et de profiter de ces travaux afin de créer un réseau parallèle qui servirait dans le cadre d'un futur réseau de fibre optique. Dans ce secteur en creusant il a été découvert plusieurs réseaux inconnus et une grande citerne en pierre en sous-sol. M. le Maire ajoute qu'il s'agissait probablement d'une réserve d'eau en cas d'incident avec l'ancienne station essence.

Une consultation a donc été lancée pour cette opération. Après analyse, le marché a été attribué et signé avec la société « Goyard » qui a déposé l'offre jugée la plus avantageuse économiquement. Le montant du marché est de 240 093,50 € HT, soit 288 112,20 € TTC (décomposé en 220 110,00 € HT pour le réseau d'eau potable et 19 983,50 € HT pour son réseau fibre optique). Cette somme a été inscrite au Budget annexe eau potable.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir **PRENDRE ACTE** de l'attribution et la signature du marché de renouvellement du réseau d'eau potable et de création d'un réseau fibre en attente - Secteur Quai Jobez.

8 Modification de la régie d'avances du service administratif de la commune des Hauts de Bienne

Délibération n° 76 / 2023

M. le Maire expose :

La régie d'avance a été créée le 11 avril 2019. Elle a pour objet principal le règlement des dépenses suivantes : frais de mission des agents ou des élus, les dépenses liées aux actions de communication, notamment les campagnes publicitaires sur internet, la souscription d'abonnements en ligne pour l'utilisation de logiciels spécifiques et les petites dépenses de fonctionnement inférieures à 250 euros TTC. Le montant maximum de l'avance consentie a été fixé à 1500 euros.

Or, il apparaît, à l'usage, qu'il est nécessaire de procéder à des achats d'investissement sur internet d'une valeur inférieure à 500 euros TTC, pour acquérir certains équipements indisponibles chez nos commerçants locaux. C'est la raison pour laquelle il est proposé d'ajouter des petits achats d'investissement sur internet.

De plus, lors du règlement en simultané des frais de mission des agents et des élus, il apparaît également que le montant maximum de l'avance n'est pas suffisant, c'est le cas notamment pour le déplacement au salon des maires une fois par an. M. le Maire ajoute que tout cela est surveillé par le comptable public.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, PROCÈDE au vote :

Pour	28 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **AJOUTER** les achats d'investissement sur internet,
- **AUGMENTER** le plafond des dépenses de fonctionnement et/ou d'investissement à 500 €,
- **FIXER** le montant maximum de l'avance à 2'500 euros.

9 Adoption des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau 2022 (RPQS)

Délibération n° 77 / 2023

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr et l'application SISPEA).

Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Les rapports de la SIE Lac Bellefontaine et des Hauts de Bienne étaient joints de façon dématérialisée à la note de synthèse.

M. le Maire présente un comparatif entre les 2 services. Le réseau de Morez dessert 5226 habitants, soit 2469 abonnées. Le réseau de Bellefontaine dessert 5664 habitants, soit 3084 abonnés. Le volume d'eau pompée à Morez est de 293 000 m³ pour 260 000 m³ d'eau traitée par son usine. L'eau brute pompée à Bellefontaine est de 470 000 m³ pour 275 000 m³ d'eau traité par son usine. La longueur du réseau est de 20.8 km pour Morez et de 185 km pour Bellefontaine. Le tarif de base est présenté sur base d'une facture de 120m³ qui correspondant à une famille avec 2 enfants, cela permet de comparer les tarifs entre structures. A Morez le tarif est de 2.19 €/m³, il est de 4.08 €/m³ pour Bellefontaine. M. le Maire rappelle qu'il y a 4 ans la commune de Morez a baissé de moitié la part communale sur le prix de l'eau car la commune avait suffisamment d'argent pour son programme d'investissement actuel. Les travaux réalisés ont en effet permis d'avoir un meilleur rendement sur le réseau et de dégager des marges de manœuvre pour poursuivre le renouvellement. Pour l'instant il n'y a donc pas de besoin de changer le tarif qui sera peut-être un jour à revoir en fonction de l'évolution des investissements.

Concernant la qualité microbiologique, il n'y a pas de souci sur les 2 structures. La vingtaine de prélèvements par an présente 100% de conformité sur l'analyse physico-chimique à Morez, et 90% à Bellefontaine avec probablement un petit souci de turbidité lors d'épisodes orageux. L'eau reste bien entendu potable. Pour rappel, avant d'avoir l'usine d'ultrafiltration à Morez, il était possible d'avoir une eau colorée lors d'épisodes orageux.

Le rendement du réseau est de 80% à Morez, il a baissé puisque nous étions presque à 90%. Le Covid et des soucis de recrutement chez Suez ont fait un peu baisser ce rendement mais cela reste très bon, bien qu'il soit possible de mieux faire. Le rendement du réseau de Bellefontaine est de 75%. Le taux de renouvellement du réseau sur Morez a été important ces dernières années, il est de l'ordre de 5%, ce qui veut dire qu'en 20 ans nous aurions renouvelé tout le réseau. Sur Bellefontaine, il est seulement de 0.51%, il faudrait viser les 1% pour que le renouvellement soit plus rapide.

M. Villedieu précise que même si le prix du m³ doublait au SIE de Bellefontaine, le résultat ne serait pas satisfaisant car ce ne serait pas suffisant pour refaire tout le réseau convenablement ; actuellement, les finances passent essentiellement dans les actions de « pompiers » du réseau pour traiter les urgences. Il y a, comme précédemment à Morez, des problèmes de turbidité qui arrivent

régulièrement après les grosses averses. La station de traitement des eaux est neuve, c'est vraiment le réseau qui pose problème, 180 km c'est difficile à entretenir sans aide pour les financements.

M. le Maire répond qu'il aurait fallu mettre le paquet lorsque les taux d'emprunt étaient faibles. Il faut avoir de l'ambition sur ce dossier, les travaux de réparation au coup par coup ne font pas un bon réseau. Plus l'on investit dans le renouvellement, plus l'on diminue les frais de fonctionnement et de réparation.

M. Villedieu ajoute qu'un bon réseau permet également d'économiser la ressource en eau, un certain volume est utilisé pour nettoyer le réseau quand il est trop encombré, dans ces cas ce sont des geysers d'eau propre qui sont utilisés. Il remercie le maire pour cette comparaison qui est intéressante.

M. le Maire précise qu'un réseau d'eau potable est un réseau de fuite, c'est structurel puisqu'il y a énormément de jonctions. Il y a forcément des micro-fuites.

M. Gay dit que finalement 75% de rendement pour Bellefontaine, c'est bien vu la taille du réseau.

M. le Maire ajoute qu'avec un grand réseau il y a des grandes conduites avec moins de raccords. Il y a surtout de la casse qui est réparée rapidement. Cela a été moins bon les années précédentes.

M. Villedieu complète en ajoutant qu'il y a des dispositifs de capteur qui sont mis en place pour détecter les fuites et réparer le plus rapidement possible.

M. le Maire présente la dette de Morez qui à 81 000 € de capital restant dû, il faut finir de rembourser la station d'ultrafiltration. La dette de Bellefontaine est à 3 millions de capital restant dû avec la nouvelle station à rembourser. L'extinction de la dette prendra fin dans 7.4 ans si l'Épargne Brut est consacrée exclusivement à cela. C'est un calcul théorique puisque cela ne pourra pas être exclusif, il faudra un peu plus de temps mais ce n'est pas un mauvais ratio.

Pour finir, sur les impayés il y en a 0.77% à Bellefontaine et 7.54% à Morez. Il y a un travail de fond pour réguler cela. Comme il est désormais interdit de couper l'eau aux usagers, les factures d'eau sont les premières à ne pas être payées par les familles qui ont un peu de mal financièrement et il y a des abus.

Les documents complets sont disponibles au secrétariat sur demande.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	28 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **ADOPTER** les Rapports sur les Prix et la Qualité du Service public d'eau potable,
- **TRANSMETTRE** aux services préfectoraux la présente délibération,
- **METTRE EN LIGNE** les rapports et la délibération sur le site de l'observatoire,
- **RENSEIGNER ET PUBLIER** les indicateurs de performance sur l'application SISPEA.

10 Subvention Virade de l'Espoir 2023

Délibération n° 78 / 2023

M. le Maire expose :

Le 24 septembre prochain, un convoi d'environ 700 motos va traverser et s'arrêter à Morez dans le cadre de l'action caritative 'Les Virades de l'Espoir'. Cette animation est menée par Virade Moto 39, une association jurassienne basée à Dole, qui cherche à recueillir des fonds pour la recherche contre la mucoviscidose. L'argent amassé lors des 'Virade de l'Espoir' est reversé en totalité à cet effet. Après avoir étudié cette question lors de sa séance du 18 août, le Bureau Municipal propose au Conseil Municipal de verser une subvention à Virade Moto 39 de 300,00 €. Le budget subvention 2023 peut supporter cette aide.

M. Luzerne demande, si ce convoi n'avait pas lieu, cela ne ferait-il pas plus d'argent récolté avec l'économie d'essence ?

Mme Anaya répond que c'est une animation, une action pour la recherche contre la mucoviscidose.

Mme Laroche ajoute lors du passage de l'évènement 1001 virages du Jura elle avait été impressionnée du nombre de motos.

M. Villedieu ajoute qu'il y avait entre 800 et 900 motos. Le départ de la boucle se faisait de Saint-Claude avec une pause le midi à Salins. C'est une grosse animation, il n'y avait pas de prétexte particulier, c'était une balade.

M. Luzerne répond que c'est rassurant, le carburant n'est pas si cher que ça, quoi que l'on en dise.

M. Villedieu ajoute que chacun à des loisirs différents.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	26 voix
Contre	2 voix
Abstentions	0 voix

et à la majorité des membres présents et représentés, avec deux votes contre de M. François BUFFARD et M. Sylvain LUZERNE,

DÉCIDE de :

- **VALIDER** cette subvention,
- **ENGAGER** la subvention de 300 € pour l'année 2023,
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

11 Signature d'un bail relevant du code civil entre la commune de Hauts-de-Bienne et la SAS TDF dans le cadre de l'édification d'un site radioélectrique sur la commune déléguée de Lézat

Délibération n° 79 / 2023

M. le Maire expose :

Un bail civil doit être régularisé entre la commune des Hauts-de-Bienne et la SAS TDF pour la location d'un terrain situé à LEZAT, d'une contenance de 160 m² à prélever sur la parcelle de terrain figurant au cadastre de la commune HAUTS DE BIENNE, lieu-dit " Les Combales " section 294 AD, n°361 d'une superficie globale de 59.300 m², afin d'y édifier un site radioélectrique composé d'un pylône supportant des antennes et d'équipements techniques au sol.

Le projet de bail proposé par TDF prévoit une durée de 20 années ; en principe, il devrait être obligatoirement régularisé par acte authentique reçu par notaire du seul fait de sa durée supérieure à 12 ans, puisque devant être publié au service de la publicité foncière.

Si le bail est régularisé en l'état, la durée comprise entre 12 et 20 années ne sera pas opposable ; malgré tout, la SAS TDF souhaite régulariser le bail tel quel, soit pour une durée de 20 ans comme elle le fait habituellement, se chargeant par la suite de se rapprocher d'un notaire pour établir un nouveau bail authentique destiné à être publié.

Il est convenu que ledit bail débutera à compter de la date de signature par les parties et que le montant annuel du loyer s'élève à 1.000 € net, non assujetti à la TVA.

Le projet du bail civil à conclure entre la commune des HAUTS-DE-BIENNE et la SAS TDF dans le cadre de l'édification du site radioélectrique projeté sur le terrain de la commune déléguée de LEZAT était joint à la note de synthèse de façon dématérialisée. Le plan topographique ainsi que le rapport photo étaient également joints de façon dématérialisée à la note de synthèse.

M. Luzerne dit que 1000 € de loyer par mois c'est intéressant.

M. Lamy au Rousseau demande quand les travaux vont commencer.

M. le Maire répond que cela commencera à la signature du bail. C'est intéressant de garder la propriété et de la louer puisque cela oblige le locataire à démonter lorsqu'il quitte l'emplacement et cela évite d'avoir une friche.

Mme Anaya demande s'il y aura des coupes de végétation.

M. le Maire répond que ce n'est pas prévu. Vu que c'est mis en hauteur, il devrait avoir le bon rayonnement.

M. Lamy au Rousseau demande si les services techniques seront présents pour surveiller que l'enrobé soit refait tout de suite afin que cela ne traine pas comme d'autres chantiers en cours.

M. le Maire dit qu'il faut mettre en alerte les ST pour demander que l'on soit présent et qu'il y ait une réception de travaux.

M. Lamy au Rousseau ajoute que les entreprises ne préviennent jamais lorsqu'elles viennent.

M. le Maire va prendre contact avec notre référent élus d'Enedis.

M. Thevenin dit que ce soit Enedis ou les télécoms c'est incroyable. Cela fait 2 ans qu'une ligne a été arrachée et il y a 10 intervenants différents. Le fil a été rattaché plusieurs fois mais ce n'est

toujours pas refait. Il se demande ce qu'il faut faire pour que cela avance. Lorsque l'on voit la fibre qu'ils ont mise entre Tancua et les Mouillés c'est posé n'importe comment, après un hiver important et le passage des fraises à neige, tout sera par terre. Que ce soit Enedis ou les télécoms, le travail est mal fait. Les fils sont juste au-dessus du regain, ce n'est pas fait avec une bonne conscience professionnelle. Il va falloir réagir fortement surtout avec les augmentations de tarif. Il demande qui va faire quelque chose.

M. Lamy au Rousseau confirme que c'est catastrophique, notamment concernant les poteaux. Il n'y a jamais de responsable avec les équipes. Un habitant a eu sa ligne coupée pendant plus de 2 mois à cause d'un fil arraché et les intervenants se sont succédés sans réparer.

M. le Maire confirme que certains prestataires ne sont pas terribles. Nous n'avons aucune emprise là-dessus, ce n'est pas faute de dire mais ils n'entendent pas.

M. Thevenin demande qui va prendre la main de dessus, est-ce que le SIDEC ne pourrait pas être porteur, ont-ils des renseignements sur ces dossiers ?

M. le Maire regardera au SIDEC ce qu'il est possible de faire.

M. Bussod témoigne qu'à la Mouille ils ont posé la 1^e fois la fibre sur la conduite d'eau. C'est certains qu'à la prochaine fuite ça va compliquer de creuser sans la couper. A-t-on des plans de ce qui est posé pour savoir où cela passe, la profondeur ? La seconde fois ils sont passés de l'autre côté de la route, c'était un autre opérateur. Il pensait que c'était mieux fait mais il s'avère qu'une conduite d'eau a été sectionnée et personne n'avait prévenu. Le propriétaire a pu interpellé les équipes pour les obliger à refaire.

M. Thevenin témoigne également d'une fibre pour connecter une maison éloignée qui était peu enterrée. Il va forcément y avoir des problèmes prochainement.

M. le Maire propose de passer au vote.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	28 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le bail civil avec la SAS TDF pour la location d'un terrain situé à LEZAT, d'une contenance de 160 m² à prélever sur la parcelle de terrain figurant au cadastre de la commune HAUTS DE BIENNE, lieudit " Les Combales " section 294 AD, n°361 d'une superficie globale de 59.300 m², afin d'y édifier un site radioélectrique composé notamment d'un pylône supportant des antennes et d'équipements techniques au sol.

12 Budget Participatif, approbation du règlement

Délibération n° 80 / 2023

M. le Maire expose :

Le budget participatif est issu de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. C'est un outil de participation citoyenne et de démocratie locale. Les habitants proposent des projets répondant aux principes d'intérêt général, de la compétence de la Ville avec un financement inscrit dans son budget. Le budget participatif a pour objectifs de redonner du pouvoir d'agir aux citoyens et de les rapprocher des instances de décision.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation du Territoire, la Ville souhaite expérimenter la mise en place de ce dispositif. De ce fait, une commission Budget Participatif a été créée lors du Conseil Municipal du 29 juin 2023. Cette commission s'est réunie une première fois le 20 juillet 2023 afin de déterminer les modalités de mise en place de ce dispositif et de rédiger le règlement qui était joint à la note de synthèse de façon dématérialisée.

Les projets peuvent être de toute thématique. Il n'y a qu'un dossier qui peut être déposé par personne. C'est une première, ce n'est pas gagné d'avance mais c'est une bonne chose de lancer cette proposition.

Sur les retours d'expérience que l'on a eue, il y a des communes pour lesquelles cela démarre bien, d'autre ou cela rame un peu. Ce n'est pas gagné d'avance mais c'est bien de lancer ce projet. Les gens se plaignent que l'on ne leur demande pas leur avis, que tout est secret. C'est l'occasion d'avoir des beaux projets citoyens.

L'assemblée n'a pas d'observation.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	28 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **APPROUVER** le règlement du budget participatif,
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

13 Convention-cadre avec la région BFC pour la revitalisation de la commune des Hauts de Bienne

Délibération n° 81 / 2023

M. le Maire expose :

Vu

- L'arrêté préfectoral n°90-2020-11-04-001 du 4 novembre 2020 relatif aux statuts communautaires,
- Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) « Ici 2050 », adopté en assemblée plénière les 25 et 26 juin 2020.
- La délibération du conseil Régional des 26 et 27 janvier 2022 déployant le programme « Centralités rurales en Région » sur la période 2022-2026 et rendant éligible la commune de Hauts de Bienne,
- La convention d'adhésion Petites villes de demain, signées par la commune des Hauts de Bienne,
- Le règlement d'intervention « Centralités » adopté par le Conseil régional Bourgogne Franche-Comté en assemblée plénière des 26 et 27 janvier 2022,

Considérant

- Le courrier de la Région Bourgogne Franche-Comté en date du 14 février 2022,
- Les échanges techniques tenus lors des réunions du 1^{er} mars 2023
- Que la commune des Hauts de Bienne fait partie des 128 villes éligibles au dispositif « Centralités rurales en Région »
- Que la communauté de communes est associée au projet de revitalisation de la commune des Hauts de Bienne dans le cadre de ses compétences ;

La Région a élaboré un nouveau dispositif dédié aux centralités fragiles, dans le contexte national de déploiement des « Petites Villes de Demain » et les orientations du SRADDET « Ici 2050 » visant :

- *La prise en compte de la transition énergétique et écologique,*
- *Le renforcement des centralités par une action globale,*
- *La gestion économe de la ressource foncière,*
- *Le développement de l'attractivité régionale,*
- *La coopération entre territoires au service de l'attractivité.*

Nous avons déjà eu une première enveloppe de 750 000 € de subvention pour des actions de revitalisation sur notre territoire. Nous en avons fait plusieurs ; les 4 commerces au rez-de-chaussée de la résidence seniors, l'action de design urbain, l'aménagement des belvédères dont l'inauguration aura lieu le 14 octobre, l'éclairage du viaduc de Morez que l'on doit rallumer à chaque vacances, et l'Echappée Bienne.

Cette nouvelle intervention se décline via un conventionnement entre la Région Bourgogne Franche-Comté, la commune des Hauts de Bienne et Haut-Jura Arcade Communauté, pour la période 2022-2026, permettant de disposer d'une enveloppe financière dédiée à la commune de 500 000 euros. L'enveloppe a été restreinte car la Région a élargi le nombre de communes éligibles. Il y a 128

communes en tout dorénavant. Sinon la règle est la même, ce sont des conventions-cadres. Les opérations ainsi soutenues devront être issues d'un projet à l'échelle communale, contribuer à son rayonnement dans un principe de cohérence avec les orientations du SRADDET. Les projets peuvent être financés à hauteur de 40% et il faut au minimum 2 projets. Une première enveloppe sera certainement sur le concours des passerelles qui se fera l'année prochaine. Il faut réfléchir à d'autres dossiers qui pourraient être déposés dans ce cadre-là.

Sachant que la mise en œuvre des lignes directrices du projet défini à l'échelle communale doit s'articuler avec les démarches, les réflexions et les opérations réalisées à l'échelle intercommunale, la cosignature de Haut-Jura Arcade Communauté est requise pour valider une stratégie conjointe de développement du territoire communautaire, à même de garantir l'accompagnement financier régional pour la période 2022-2026. Le projet de convention était joint à la note de synthèse de façon dématérialisée.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	28 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **APPROUVER** la convention-cadre pour la revitalisation de la commune des Hauts de Bienne,
- **CHARGER** Monsieur le Maire de signer la convention-cadre et tout document afférent au dossier.

14 Attribution d'une aide pour la rénovation d'une vitrine commerçante au 73 rue de la République (dossier Soliha)

Délibération n° 82 / 2023

M. le Maire explique que par la délibération du 23 juin 2015, le Conseil Municipal a validé le principe d'accorder aux commerçants ou propriétaires de locaux commerciaux une aide financière pour la rénovation de leurs vitrines.

L'aide de la commune se porte à hauteur de 25% ou de 30% selon l'accompagnement demandé au prestataire Soliha pour des travaux compris entre 4 500 € HT (minimum exigé) et 15 000 € HT (maximum pris en compte). L'aide est portée à 30% uniquement si le demandeur veut bénéficier du conseil architectural et paysager et ainsi participer à une harmonisation des vitrines sur la commune. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels.

M. OUDRA, gérant du commerce VÉLO DIME a acheté le local 73 rue de la République afin d'ouvrir son commerce de location, vente et réparation de vélos ainsi que vente d'accessoires et textiles vélo.

M. OUDRA a sollicité la ville pour bénéficier d'une aide aux vitrines. Compte tenu de la valeur des travaux, le montant de l'aide s'élève à 3 750 € pour un investissement total de 17 910 € HT.

Le Bureau Municipal du 18 août 2023 a donné un accord favorable à la demande.

Mme Anaya souhaite savoir si nous avons un retour de l'activité du magasin.

M. Delacroix le croise régulièrement et y est allé. C'est un beau magasin, M. Oudra est très professionnel bien que n'étant pas du métier à la base, il s'est beaucoup formé. Concernant la fréquentation il est satisfait, il est dans les chiffres prévus. Les ventes sont bonnes et la location reste un peu faible. Il y a une bonne relation avec M. Cretin qui cherche à remettre son activité à Morbier, pour cause de retraite. Il envoie volontiers ses clients sur Morez.

M. Gay demande s'il assure la location de matériel pour la viaferrata.

M. le Maire répond par l'affirmative, il a des longes en location et se partage les clients avec l'Office de Tourisme, avec qui il y a un bon partenariat ; les tarifs sont identiques.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	28 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **ACCORDER** l'attribution d'une aide de 3750 € au taux de 25% à l'entreprise VÉLO DIME représentée par M. OUDRA Mehdi,
- **DONNER** pouvoir au Maire pour signer tout acte relatant de cette opération.

15 Personnel communal – Modification grade poste agent accueil France Services

Délibération n° 83 / 2023

M. le Maire indique que l'agent chargé de l'accueil physique et téléphonique de France Services a bénéficié d'une période de préparation au reclassement suite à une longue absence pour maladie. Cet agent était titulaire du grade d'adjoint d'animation, il est nommé par voie d'intégration directe après la Période Préparatoire au Reclassement (P.P.R.) dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, au grade d'adjoint administratif territorial, à temps non complet 29 heures par semaine. Le précédent poste d'adjoint d'animation est fermé. Le tableau des effectifs sera mis à jour dans ce sens. Ces changements sont sans incidence financière.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	28 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **VALIDER** la fermeture d'un poste d'adjoint territorial d'animation – catégorie C – à temps non complet 29 h,
- **VALIDER** la création d'un poste d'adjoint administratif territorial – catégorie C – à temps non complet 29h.

16 Revalorisation du tarif des vacances Aides aux Devoirs

Délibération n° 84 / 2023

M. le Maire rappelle que la dernière revalorisation du montant de la vacation 'Aide aux devoirs' date de septembre 2022. A l'époque le montant est passé de 12 € à 12.42 € bruts.

L'année 2023 a vu deux revalorisations du SMIC :

- Au 1er janvier : + 1.81% soit 11.27 €/h
- Au 1er mai : + 2.20 % soit 11.52 €/h

et la revalorisation du point d'indice de la Fonction Publique au 1er juillet : +1.5%

Les recrutements d'agents chargés de l'aide aux devoirs sont difficiles en raison de plusieurs interventions courtes par semaine, en milieu d'après-midi. Pour rendre plus attractive cette mission, la revalorisation du montant de la vacation pourrait être identique à l'augmentation du point d'indice, soit +1.5%. Le montant horaire de la vacation s'élèverait alors à 12.60 € brut.

Le bureau municipal, consulté le 08 septembre 2023 a donné un avis favorable.

M. le Maire rappelle que ce n'est pas pour l'argent, il s'agit de personnes qui ont la fibre d'accompagner les enfants en difficulté. Nous suivons les revalorisations de la fonction publique, c'est un minimum.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	28 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **REVALORISER** le montant de la vacation à 12.60 euros bruts de l'heure
- **INSCRIRE** les crédits correspondants au budget du personnel – chapitre 012

17 Personnel communal – Modification poste

Délibération n° 85 / 2023

M. le Maire expose :

A la rentrée des classes 2023/2024, l'organisation de l'école maternelle du centre prévoit la présence de deux ATSEM à temps complet.

L'un des agents a sollicité la collectivité pour travailler à 50% soit un temps non complet de 17.5 heures par semaine. Afin de maintenir un service public de qualité, une proposition d'organisation a été faite pour le temps de service des ATSEM :

- Un agent reste à temps complet (grade d'ATSEM Principal 2ème classe)
- Deux agents travaillent en binôme pour l'autre temps = 2 TNC de 17.5h (grades d'adjoints d'animation)

Cette organisation sera effective dès la rentrée 2023, les enseignants et agents ont accepté cette proposition qui apportera par ailleurs plus de souplesse dans la gestion des plannings et des remplacements. Parallèlement, le poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet 10 h, en renfort auprès des équipes, est supprimé.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois et aux charges afférentes sont inscrits au budget 2023, chapitre 012.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	28 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **VALIDER** la fermeture d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet 10 h – catégorie C,
- **VALIDER** la fermeture d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet – catégorie C,
- **VALIDER** la création de deux postes d'adjoints territoriaux d'animation à temps non complet 17.5 h – catégorie C.

18 Les subventions de fonctionnement aux associations moréziennes – seconde partie

Délibération n° 86 / 2023

M. le Maire propose de délibérer sur la seconde partie du versement d'une subvention exceptionnelle en 2023 suite à la délibération n°2023/057 du dernier conseil.

Pour refaire un point sur ces subventions, il est vrai que la méthode la plus facile est de refaire chaque année la même chose, comme cela personne n'est déçu. C'est une façon de faire, c'est assez confortable. Déjà l'an dernier, nous nous sommes rendu compte que des associations n'avaient pas forcément un besoin immédiat de trésorerie. Il rappelle que les subventions annuelles aux associations sont faites pour aider les associations à fonctionner au jour le jour à l'année. Ce n'est pas fait pour constituer un capital. Certaines associations avaient des moyens et ne nécessitaient pas forcément d'être aidées. Nous en avons rencontré quelques-unes avec M. Delacroix, et nous avons voté les subventions normalement. Cette année suite à la commission, des subventions ont été distribuées comme d'habitude aux associations qui ont des besoins récurrents ; en parallèle, certaines d'entre elles ont été identifiées comme ayant un budget suffisamment confortable sans avoir de projet particulier cette année. Elles ont été rencontrées à nouveau par M. le Maire qui leur a expliqué sa proposition consistant pour elles à abandonner leur subvention 2023 pour la reverser à des clubs plus dans le besoin.

En effet lors des assemblées générales nous avons pointé 2 clubs avec des gros budgets plutôt tendus. Il y a le club intercommunal de foot et celui du rugby qui, bien que communal, regroupe des joueurs venant de toutes les communes voisines. L'idée est de proposer une partie de l'argent prévu au budget sur des associations qui n'en ont pas besoin, avec leurs accords, pour faire une subvention exceptionnelle à ces 2 clubs. Nous sommes arrivés au bout bien que cela ne soit pas facile car les gens le prennent comme une sanction. M. le Maire a essayé d'expliquer cette proposition de nouveau fonctionnement, il ne sait pas si c'est finalisé, mais il pense que cela peut faire son chemin. Il est prêt à sanctuariser les 180 000 € prévus au budget chaque année, ce n'est pas pour faire des économies mais pour distribuer au mieux. Sachant que ce n'est pas parce que nous n'avons pas donné à une association une année que l'on ne donnera pas l'année suivante. S'il y a une année où il est prévu une action, il est possible de donner plus. Le principe est d'essayer de coller un peu plus à la vie des associations.

Il tient à remercier la solidarité des associations :

- Ski club Morbier, Bellefontaine, Morez qui a fait des bonnes actions avec la bourse et le vide grenier,
- Racing Club Haut-Jura Morez qui n'a pas demandé de subvention pour la seconde année consécutive puisqu'il a réalisé moins d'animation depuis le COVID

et des associations qui ont accepté de donner le montant de leur subvention prévue en 2023 :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Morez
- Jeunes Sapeurs-Pompiers de Morez
- Rebond Créac'tif de Morez
- Donneurs de Sang de Morez

Il est ainsi proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2000 € à chacune des associations :

- Arcade Foot Pays Lunetiers
- Rugby Club Morez Haut-Jura

Bien évidemment un courrier sera fait à toutes les associations pour leur expliquer ce qui a été fait et si elles veulent discuter en amont de la commission pour savoir ce qu'il faut faire pour l'année prochaine, ce serait bien. Nous verrons bien, il ne s'agit pas de mettre en difficulté le conseil, si cela ne marche pas et bien nous reprendrons les vieilles habitudes de subvention systématique. C'est satisfaisant de mettre en avant la solidarité des uns vis-à-vis des autres.

M. le Maire demande s'il y a eu des retours.
L'assemblée n'a pas de retour.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.
Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	28 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **VALIDER** et **ENGAGER** la subvention de 2000 € à d'Arcade Foot Pays Lunetiers pour l'année 2023,
- **VALIDER** et **ENGAGER** la subvention de 2000 € au Rugby Club Morez Haut-Jura pour l'année 2023,
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

19 DETR – Actualisation du dossier de rénovation du logement d'accueil du cimetière

Délibération n° 87 / 2023

M. le Maire expose :

Le conseil municipal avait validé la rénovation du logement d'accueil du cimetière lors du conseil du 24 février 2022 (délibération n°2022/150222).

L'estimation des travaux a été revue à la hausse, cela a engendré une modification du plan de financement.

La totalité des travaux qui était de 62'437.38 € HT passe à 90'294.63 € HT. Ainsi, les subventions sollicitées passent de 20'604 € à 29'797 €. Le plan de financement actualisé est celui-ci :

Postes de dépenses (par nature)	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Platerie-peinture	32504.61	État (Detr-Dsil-Fnadt)	29797
Revêtement de sol	4048.16	Conseil Départemental	29797
Menuiserie intérieure	10101.87	Autofinancement	30700.63
Électricité	9093.34		
Plomberie-chauffage	21444.72		
Menuiseries extérieures	13101.93		
TOTAL HT	90294.63	TOTAL HT	90294.63

M. Luzerne remarque que c'est un peu cher pour un petit logement.

M. le Maire dit qu'il va être bien refait. Dans un premier temps nous avons imaginé le faire en interne, mais vu le nombre de demandes d'agents qui cherchent à être logés en arrivant, le temps de trouver quelque chose, il est important que cela soit bien refait et pas rafistolé, c'est important pour bien accueillir les gens.

M. Gay s'interroge pour savoir s'il sera facile de trouver du monde pour ce logement.

M. le Maire répond que oui. Il l'imagine plus comme un logement d'accueil temporaire le temps de trouver autre chose. Cela dit, les derniers locataires étaient bien et sont restés des années.

Mme. Anaya demande la superficie du logement.

M. Luzerne répond que cela fait 3 pièces avec une salle de bain.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	28 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **CONFIRMER** le programme,
- **VALIDER** le nouveau plan de financement,
- **AUTORISER** M. le Maire à solliciter les financeurs potentiels,
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Mme Buhr a été interpellée par un commerçant de Morez qui lui a fait remarquer que la municipalité aidait les commerçants à s'installer, mais ne faisait rien pour ceux en place qui perdaient de l'argent avec les travaux. Il lui a été demandé d'en parler en conseil. Elle pose la question pour savoir s'il est possible de faire quelque chose.

M. Luzerne demande si la demande vient toujours du même commerçant ?

Mme Buhr pense que oui.

M. Luzerne dit que c'est toujours le même depuis des années.

M. le Maire répond que l'on ne peut pas faire ce que l'on veut, cela fait partie de la vie des commerces. Il faut se dire que ce sera mieux après. D'une manière générale, il faut courber l'échine et passer cette mauvaise période. C'est facile à dire et moins facile à vivre, il l'entend bien. Cela dit, nous l'avons fait lors des travaux de la rue de la République. Un commerce avait demandé une aide et il y avait eu toute une procédure. Ce n'est pas la commune qui décide de donner une subvention, il y a une procédure comptable qui épluche les 3 derniers exercices. Il faut justifier d'une perte de plus de 20 ou 30% pour avoir un droit d'indemnisation. Il faut le prouver, nous n'avons pas le droit de donner des subventions à des privés comme cela, c'est encadré. Il aurait été possible de faire plus de choses si les commerçants étaient regroupés sous une union commerciale, la commune pourrait accompagner et aider les animations et actions commerçantes. Malgré l'embauche d'une manageuse de commerce qui se donne du mal, il n'a pas été possible de reconstituer une telle union. Pour l'instant, il n'y a pas de cohésion et de choses collectives. Cela a failli se faire il y a un an mais c'est retombé. Le Maire comprend que les gens ne soient pas satisfaits, la commune a essayé de faire le maximum au niveau des informations. Nous avons capitalisé l'expérience des travaux de la rue de la République, nous savons ce que les gens souhaitent comme information pour être au mieux et au plus près des attentes.

M. Luzerne dit que tous les commerces ne sont pas tous impactés de la même façon.

M. Buffard pense que le Bi1 doit pas mal souffrir de la situation.

M. le Maire répond que oui, ce supermarché sait que c'est un passage obligé et il espère qu'à la fin le Bi1 aura un bel environnement favorable pour le commerce. Les travaux ont posé des problèmes par rapport au changement de propriétaire des locaux de Bi1. Il y avait eu des échanges avec l'ancien propriétaire qui a toujours reporté pour étudier le dossier, jusqu'au jour où la vente a été faite et que l'acheteur a été mis devant le fait accompli. Il n'a pas trop aimé cette situation, bien que cela ne soit pas du fait de la mairie.

M. Gay demande quand les travaux sur le quai Jobez entre l'espace Lamartine et la place Lissac seront terminés ?

M. le Maire répond que cela devrait déjà être fini pour la partie entre le pont du Curé et la place Lissac, mais il y a eu du retard d'une semaine. Ce secteur va bientôt retrouver sa vie normale même si l'année prochaine les travaux de surface vont être faits. Concernant le secteur entre le pont du Curé et l'Espace Lamartine, cela va aller jusqu'à mi-fin novembre. Cela ouvrira pour l'hiver, puis les travaux d'aménagement reprendront au printemps 2024.

M. Gay ajoute qu'il a beaucoup de demandes d'habitants, y compris les piétons sur la gestion de la circulation.

M. le Maire dit que le plus compliqué ce ne sont pas les 2 premiers mois de travaux, c'est ensuite. Le plus dur a été les 3 semaines de vacances d'été des entreprises de travaux publics.

M. Gay demande des informations sur la boulangerie de la place Lissac.

M. le Maire répond que pour l'instant nous avons des infos contradictoires. Ça a l'air de bouger mais on ne peut pas dire, c'est trop tôt. M. le Maire a demandé à rencontrer le porteur de projet mais la rencontre n'a pas encore eu lieu. La version qu'il a eue est que le porteur pensait reprendre la boulangerie en faisant beaucoup de travaux, mais la banque n'a pas suivi vu le montant du projet ce qui a provoqué la rupture du compromis.

M. Gay a entendu par le porteur de projet en question qu'il voulait reprendre le magasin à côté, que c'est sur ce projet qu'il y avait des interrogations avec les banques.

M. le Maire dit que chacun a des petites infos, nous verrons.

M. Luzerne demande ce qu'il en est pour les 4 commerces sous la résidence séniors.

M. le Maire dit que ça bouge. Il y a des discussions mais vu que ce sont des porteurs de projets qui ont déjà une activité, un emploi ou un magasin, ils ne sont pas pris par le temps. Cela implique que les projets traînent, un peu trop mais de toute façon il n'y a pas une foulditude de demande.

Mme Chey-Rithy souhaite savoir si nous participons pour soutenir le Maroc suite à la récente catastrophe. Il y a une population marocaine sur la commune et nous avons bien participé pour l'Ukraine et la Tunisie. Les associations marocaines ont des choses en projet.

M. le Maire répond que cela a été discuté en bureau municipal, c'est en cours mais il est trop tôt pour présenter quelque chose ce soir. Cela partait d'une initiative sympathique qui était montée par des jeunes engagés et volontaires, pour finalement payer une prestation d'un transporteur professionnel. Ce n'était pas l'esprit de la rencontre au départ, l'idée était de les suivre dans leur action qu'il menait jusqu'au bout. Il doit revoir cela avec eux.

M. Luzerne propose de passer par la Croix-Rouge comme cela a déjà été fait.

M. le Maire trouve leur initiative d'y aller sympathique, c'est joli dans l'esprit.

M. Thevenin demande si l'éclairage public est toujours géré par Arcade pour le changement d'ampoule. Avec les jours qui diminuent, il faudra que les rues soient bien éclairées, il a l'impression qu'un bon nombre d'ampoules sont défaillantes.

M. le Maire confirme que c'est géré par Arcade. Est-ce que la demande a été faite au service technique ?

M. Thevenin répond par l'affirmative. Il faut refaire un point pour que cela soit en état pour les petits jours.

M. le Maire précise que nous sommes en difficulté puisque nous n'avons plus d'électricien, mais le travail va être fait. Il se pose la question sur le contrat Illum qui dure un certain nombre d'années, généralement leur façon de travailler est de changer toutes les ampoules au démarrage du contrat. Il est possible que Lézat soit dans la phase où toutes les ampoules vont arriver en fin de vie et tomber en panne. Il faut réfléchir à l'idée de toutes les changer d'un coup.

M. Thevenin demande à qui s'adresser lorsqu'il y a un problème de hauteur pour les fils d'alimentation des lampadaires. Le fil passe à 2.7m dans sa cour. Il en a déjà parlé au service technique il y a 2 ans. Son tracteur est plus haut, si un jour il n'y pense pas tout sera arraché et il ne faudra pas lui reprocher de ne pas avoir prévenu.

M. le Maire répond que c'est noté. Il y a des périodes plus difficiles lorsque nous ne sommes pas en pleine capacité de ressources humaines.

M. Villedieu ajoute que la convention Illum s'est arrêtée en avril 2023 à la Mouille.

Mme Riellan précise qu'un nouvel électricien doit arriver prochainement.

M. Danrez demande où en est le projet d'aménagement de l'annexe Logo.

M. le Maire répond que le permis est en train d'être délivré.

M. Luzerne complète que le projet à Morbier de ces 2 investisseurs a capoté.

M. le Maire dit que les délais sont respectés dans le compromis de vente. Le permis est en phase d'accord avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), c'est en cours. La date de signature était prévue au mieux pour novembre ou décembre.

M. Danrez demande ce qu'il en est concernant le primeur qui est fermé depuis un long moment rue de la République.

M. le Maire répond que M. Asloum paie toujours son loyer et cherche à vendre le fonds de commerce.

M. Luzerne dit n'avoir vu qu'une fois une annonce sur le bon coin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Fait à Hauts de Bienne le 16 novembre 2023

Le Président de séance



Laurent PETIT

La Secrétaire de Séance



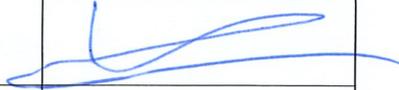
Jacqueline LAROCHE

Affiché le 20/11/2023

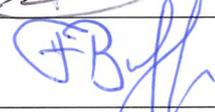
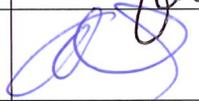


ANNEXE 1 : feuille de présence du conseil suivant ce PV

Séance du 16 novembre 2023
qui a validé le PV du conseil du 21 septembre 2023

Fonction	NOM Prénom	Pouvoir à	Signature
Maire	PETIT Laurent		
1er ADJOINT	LAROCHE Jacqueline		
2e ADJOINT	DELACROIX Claude		
3e ADJOINT	CHHIV-TEP Chey-Rithy		
4e ADJOINT	VILLEDIEU Florent		
5e ADJOINT	OTRIO Roseline		
6e ADJOINT	LAMY-AU-ROUSSEAU Eric		
7e ADJOINT	ANAYA Laurence		
8e ADJOINT	PARIS Eric		
Conseillère déléguée	BOIVIN Christiane		
Conseiller délégué	CAMELIN Christian		
Conseiller délégué	KURT Muzzafer		
Conseiller délégué	BUSSOD Frédéric	<i>Jacqueline Laroche</i>	
Conseiller	GAY André		
Conseiller	DANREZ Michel		
Conseillère	LACROIX Elisabeth		
Conseillère	PINARD Isabelle		
Conseiller	LUZERNE Sylvain		
Conseillère	CRESTIN-BILLET Catherine		

ANNEXE 1 : feuille de présence du conseil suivant ce PV

Fonction	NOM Prénom	Pouvoir à	Signature
Conseiller	THEVENIN Gérard	<i>Eric Lamy - au - Rousseau</i>	
Conseillère	BEAUD Sylvie		
Conseillère	BUHR Nathalie		
Conseiller	BUFFARD François		
Conseiller	CALDAS Roger		
Conseiller	MOUTA Manuel		
Conseillère	BOCQUET Sylvie	<i>Christiane Boivin</i>	
Conseillère	MILLET Nathalie		
Conseillère	DA CUNHA Isabel		
Conseiller	CHAVERIAT Christophe	<i>Chay Ratty Chhiv Tep</i>	
Conseillère	LEDRU Aurélie		
Conseillère	POUSSIN Virginie		
Conseillère	CHIARI Emmanuelle		

La signature de ce document intervient en début du conseil municipal succédant à celui dont le procès-verbal est à valider

ANNEXE 2 : Remarque sur le Procès-Verbal

Le cas échéant, faire figurer ici les remarques sur ce PV transmises avant la séance par écrit ou oralement lors de la séance avant sa validation.